

REPUBLIQUE FRANCATS - ID: 974-219740123-20171212-DCM20171212 2-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2017

DELIBERATION N°: 20171212_2

OBJET: Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2018

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

2 7 DEC. 2017

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents :

26 7

Procuration : Votants

Votants : 33 Abstention : 0

Exprimés :

33

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick; LANDRY Christian; BAUSSILLON Inelda; MUSSARD Harry; MUSSARD Rose Andrée; VIENNE Axel; BATIFOULIER Jocelyne; YEBO Henri Claude; LEBRETON Blanche; LEBON Jean Daniel; MOREL Harry Claude; GERARD Gilberte; LEBON Guy; VIENNE Raymonde; JAVELLE Blanche Reine; GRONDIN Jean Marie; HOAREAU Claudette; NAZE Jean Denis; HUET Marie Josée; HUET Henri Claude; COURTOIS Lucette; ETHEVE Corine; GEORGET Marilyne; HOAREAU Sylvain; GUEZELLO Alin; RIVIERE François

Représentés

LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée

KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick BOYER Julie représentée par HUET Marie Josée PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda FONTAINE Olivier représenté par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur HOAREAU Sylvain, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 12

décembre 2017



DÉLIBÉRATION N° : 20171212_2

OBJET:

Autorisation d'engagement, de liquidation et de

mandatement

des

sur

dépenses

d'investissement

l'exercice 2018

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Maire expose:

Le budget de la Commune doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Aussi avant le vote du budget et afin de permettre la poursuite des activités de la commune, selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation prévue à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits ».

Il est donc proposé au conseil municipal :

 d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Pour le budget principal

Chapitre Budgétaire	Crédits ouverts en 2017 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	1 600 120,34	400 030,00		
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées	99 593,45	24 898,00		
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 056 537,73	1 264 134,00		
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	4 662 898,00	1 165 724,00		
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	540 000,00	135 000,00		

Opérations en AP/CP

Envoyé en préfecture le 27/12/2017

Millesime	N°	Distance in	AP	Affici cp e 27/12/2017				man a
	N	Désignation	Montant	Ant	2016	2017	2018	171212_2-DE
2009	1	Crèche de Vincendo	2 605 405,30	1 254 405,00	15 262,30	235 738,00	1 100 000,00	
2011	1	Construction d'une médiathèque	8 695 741,90	2 540 977,87	2 655 009,40	2 799 754,63	700 000,00	
2012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts	1 694 700,00	672 230,90	291 586,39	200 000,00	530 882,71	
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint Joseph	1 100 000,00	0,00	0,00	434 000,00	666 000,00	

La clôture des comptes 2017 n'ayant pas encore été opérée, le reliquat de ces crédits de paiement non utilisés sur l'année 2017 seront reconduits sur l'année 2018.

d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents: 26

Pour: 33

Représentés: 7

Abstentions: 0

Contre : 0

<u>Article 1^{er} .-</u> AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes.

Pour le budget principal

Chapitre Budgétaire	Crédits ouverts en 2017 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 600 120,34	400 030,00	
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées	99 593,45	24 898,00	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	5 056 537,73	1 264 134,00	
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	4 662 898,00	1 165 724,00	
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	540 000,00	135 000,00	

Envoyé en préfecture le 27/12/2017 Reçu en préfecture le 27/12/2017 Affiché le 27/12/2017

ID: 974-219740123-20171212-DCM20171212 2-DE

Opérations en AP/CP

Millesime	N°	Désignation	AP	СР			
			Montant	Ant	2016	2017	2018
2009	1	Crèche de Vincendo	2 605 405,30	1 254 405,00	15 262,30	235 738,00	1 100 000,00
2011	1	Construction d'une médiathèque	8 695 741,90	2 540 977,87	2 655 009,40	2 799 754,63	700 000,00
2012	1	Etudes d'endiguement de la rivière des Remparts	1 694 700,00	672 230,90	291 586,39	200 000,00	530 882,71
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint Joseph	1 100 000,00	0,00	0,00	434 000,00	666 000,00

La clôture des comptes 2017 n'ayant pas encore été opérée, le reliquat de ces crédits de paiement non utilisés sur l'année 2017 seront reconduits sur l'année 2018.

- Article 2.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme, Le Maire

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du:

Christian LANDRY

L'élu(e) délégué(e)